

CIRCUIT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION A LA DATE DE DÉBUT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PROCÉDURE PAR DEMANDE / RÉPONSE

Le CFA complète l'imprimé A – 01.
L'imprimé est signé par

- l'entreprise
- l'apprenti (ou son représentant légal)
- le directeur du CFA



Le CFA transmet l'imprimé A – 01 et l'ensemble des pièces justificatives **par courriel** à la DRAAF (SRFD)

- à l'attention du chargé d'inspection en apprentissage
- à l'adresse :
yves.blin@educagri.fr



Dans un délai d'un mois à partir du moment où le dossier est complet, le SRFD

- instruit la demande
- adresse sa réponse au CFA



Le CFA **transmet la réponse au service d'enregistrement** du contrat